



Canadian Political Science Association Association canadienne de science politique

Politique n° 4 . BOURSES DE VOYAGE

-Approuvé le 29 05 2018-

Congrès annuel de l'ACSP
University of British Columbia, Vancouver
Les 4, 5 et 6 juin 2019

Note : Pour les besoins du présent document, il est entendu que le masculin comprend le féminin et qu'il est utilisé dans le seul but d'éviter d'alourdir le texte.

CRITÈRES GÉNÉRAUX

1. Des bourses de voyage seront accordées aux candidats qui :
 - a. résident, travaillent ou étudient à plus de 500 km (distance aérienne) du lieu du congrès;
 - b. présentent une communication, une présentation visuelle ou un exposé de trois minutes portant sur leur thèse lors du congrès (une bourse par communication, présentation visuelle ou exposé de trois minutes);
 - c. sont inscrits au moins en troisième année d'un programme de doctorat; OU
 - d. sont des chercheurs postdoctoraux; OU
 - e. ont reçu leur doctorat au cours des cinq dernières années et n'ont pas présentement un emploi à temps plein.

ADHÉSION À L'ACSP

2. Les demandeurs étudiants doivent être membres de l'ACSP durant l'année du congrès de 2019.
3. Tous les autres demandeurs doivent avoir été membres au cours des deux dernières années précédant la demande de bourse, soit en 2017 et en 2018, ainsi qu'en 2019
4. Les demandeurs doivent avoir acquitté leur cotisation de 2019 d'ici le 15 février 2019.

DATE LIMITE POUR PRÉSENTER UNDE DEMANDE DE BOURSE – RÉPARTITION DES BOURSES

5. Les demandes de bourses de voyage doivent parvenir au secrétaire-trésorier, Association canadienne de science politique, bureau 204, 260, rue Dalhousie, Ottawa, Ontario, K1N 7E4, par télécopieur : 613-241-0019, ou par courriel : cpsa-acsp@cpsa-acsp.ca, d'ici le 15 février 2019.
6. Les bourses seront allouées sur une base proportionnelle, en fonction des frais de voyage à déboursier pour se rendre du domicile permanent, du lieu de travail ou du lieu d'étude du demandeur jusqu'au congrès, à concurrence de 500 \$ par demandeur.
7. Les fonds seront répartis d'ici le 1^{er} mars 2019.

À PROPOS DE L'ENVOI DES BOURSES DE VOYAGE PAR CHÈQUE

8. Si votre demande est retenue, la bourse vous sera postée sous la forme d'un chèque après le congrès à l'adresse du domicile indiquée sur votre formulaire de demande une fois que vous aurez fait parvenir au bureau de l'ACSP une copie du reçu de votre inscription officielle au Congrès des sciences humaines. Ce reçu sera inclus dans le dossier du congressiste qui vous sera remis sur place.